



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 65 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Rastislav **Gabriel** (Slovaquie)

1. La question intitulée « Réduction des budgets militaires » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale conformément à sa résolution 35/142 B du 12 décembre 1980.
2. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2e séance, le 14 septembre 2000, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 65 à 81; ce débat a eu lieu de la 3e à la 13e séance, du 2 au 13 octobre (voir A/C.1/55/PV.3 à 13). Ces questions ont fait l'objet de débats thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 14e à la 21e séance, du 13 au 23 octobre (voir A/C.1/55/PV.14 à 21). Les décisions concernant tous les projets de résolution ont été prises de la 22e à la 28e séance, du 25 octobre au 1er novembre (voir A/C.1/55/PV.22 à 28).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » (A/55/272).
5. Aucune proposition n'a été présentée et aucune décision n'a été prise par la Commission au titre de ce point.